



## PROCES VERBAL NGN DU COMITE DE NATATION DE LA DORDOGNE DU 3 août 2022 A 10H30

Lieu : Grand Etang de la Jemaye – La Jemaye - Ponteyraud

### Présents :

- **Conseil Départemental de la Dordogne :**
  - Xavier Sanchez, Directeur à la direction des sports et de la Jeunesse, représentant le Président
  - Isabelle Maunat (chef de Bureau – Coordination des sites – Pôles Paysage et espaces verts
  - Laurent Villar, Adjoint au Directeur des Sports
  - Alexandre Périgot, Responsable du site de la Jemaye
- **Municipalité de la Jemaye - Ponteyraud :**
  - Mr Beau, Maire de la commune et Vice-Président Délégué aux finances et aux perspectives budgétaires à la CC du Périgord Ribéracois, représentant le Président
- **SASB 24 :**
  - Valérie Maxime, Présidente
- **Ligue Natation Nouvelle Aquitaine :**
  - Jean-Louis Thorembe, Président commission Eau Libre
- **Comité Départemental de Natation de la Dordogne :**
  - Huguette Gaulin, Présidente déléguée
  - Frédéric Besse, Vice-Président et Président du CN St Astier club support
  - Tanguy Lebret, Agent de développement en charge des boucles de la jemaye
  - Antoine Linares, Agent développement du comité
  - Philippe Poucet, Responsable sécurité et Président du CN Bergerac
  - Laurent Pascaud, Président



## 1. Introduction

- Tour de table des différents interlocuteurs présents. Voir la liste des présents.
- Présentation du projet
- Présentation du parcours (annexe 1)
- Présentation de l'outil d'évaluation des risques (annexe 2)

## 2. Les actions

Tache n°	Désignation	A faire avant:	Action	Commentaires
<b>1</b>	<b><u>ADMINISTRATIF</u></b>			
1.17	Recueillir tout l'équipement nécessaire à la manifestations (barnums, tables, chaises, rallonges électriques, sono, ordinateurs, talkie walkies, bouées, poids morts, arche d'arrivée, ligne d'eau...)	24/09/2022		Liste établi le 3/08 lors de la visite du site. Voir ci-dessous
1.17.1	Mise à disposition de 5 radios		Conseil Départemental	
1.17.2	Mise à disposition de 2 bateaux électriques avec 4 batteries.		Conseil Départemental	
1.17.3	Mise à disposition de 8 barrières (en stock sur la Jemaye)		Conseil Départemental	
1.17.4	Mise à disposition d'une arche d'arrivée et un Igloo		Conseil Départemental	
1.17.5	Mise à disposition de 6 bouées (4 jaune + 2 rouge)		Conseil Départemental	
1.17.6	Mise à disposition de 6 canoés		Conseil Départemental	
1.17.7	Mise à disposition de 1 Rescue		Conseil Départemental	
1.17.8	Mise à disposition de 1 Kayac		Conseil Départemental	

1.17.9	Mise à disposition du local proche du ponton		Conseil Départemental	
1.17.10	Mise à disposition des 2 locaux sanitaires + douches		Conseil Départemental	
1.17.11	Mise à disposition de 10 barrières		Mairie de la Jemaye - Mr Beau	Page   3
1.17.12	Mise à disposition de 8 tables		Mairie de la Jemaye - Mr Beau	
1.17.13	Mise à disposition de 20 chaises		Mairie de la Jemaye - Mr Beau	
1.17.14	Mise à disposition de 2 grands Barnums avec fermeture sur les côtés		CC du Périgord Ribéracois - Mr Beau	
1.17.15	Mise à disposition de 2 Rescue		SASB24	
1.17.16	4 bouées rouge FFN à Brive		JLTH - LNNA	Voir pour les récupérer HGA ou PPO
1.17.17	Imprimantes chrono		JLTH - LNNA	Voir pour les récupérer HGA ou PPO
1.17.18	Sonorisation (Enceinte et micro du CND24)		LPA - CND24	
1.17.19	Ordinateur extranat - Celui des compétitions		LPA - CND25	
1.17.20	Avenant à établir par le Conseil Départemental reprenant la liste des équipements listésci-dessus pour la collectivité.	Avant la manifestation	Conseil Départemental Mme Isabelle Maunat	
1.17.21	Courrier de demande à formuler à la Mairie de la Jemaye pour les articles 1.17.11 à 13	10/08/2022	LPA - CND24	
1.17.22	Courrier de demande à formuler à la CC du Périgord Ribéracois pour l'article 1.17.14	10/08/2022	LPA - CND24	
<b>2</b>	<b><u>SECURITE</u></b>		<b>PPO – CND24</b>	
2.6	Informers le SDIS (St Aulaye) - Préfecture (Fait	30/08/2022	PPO-LPA – CND24	

	déclaration Cerfa) - Gendarmerie - Mairie - Etc.			
2.6.1	Courrier au SDIS St Aulaye	30/08/2022	LPA - CND24	
2.6.2	Courrier Gendarmerie St Aulaye	30/08/2022	LPA - CND24	
2.6.3	Courrier SAMU 24 - Périgueux	30/08/2022	LPA - CND24	
2.6.4	Courrier ARS pour la qualité de l'eau	30/08/2022	LPA - CND24	
2.10	Prévoir société de gardiennage pour la nuit du samedi au dimanche ainsi que le dimanche. Le Conseil Départemental recommande 2 personnes le dimanche. Devis à demander et à élargir éventuellement.	Décision pour le 31/08/2022	TLE/ALI – CND24	2 adresses communiquées par le Conseil Départemental. ITRG à St Foy La Grande Tél 05 53 73 08 33. MK Protection 07 69 94 26 17 (Ne s'est pas présenté lors d'une commande sur la Jemaye)
2.11	Etablir un POS (Plan d'organisation des secours) avec le SASB24. Le Conseil départemental n'a pas de POS sur la Jemaye, juste une procédure d'appel des secours à communiquer au CND24.	31/08/2022	PPO (SASB24)-TLE-ALI – CND24	
2.12	Fourniture des attestations BNSSA des personnes en charge de la sécurité sur l'eau. A inclure dans le POS	15/09/2022	PPO (SASB24)-TLE-ALI – CND24	
2.13	SASB24 en charge des secours à terre. Les BNSSA intervenant sur l'eau et la prise en charge se fait à terre.		Pour information	
2.14	Fourniture des informations sur la qualité de l'eau par le CD24 et informations sur le label Pavillon bleu.	03/08/2022	Conseil Départemental – Mr X Sanchez	





2.15	Plan des installations, accès, panneau à réaliser, etc.	20/08/2022	ALI/TLE – CND24	
2.16				

CND24 - CND24 - CND24 - CND24 - CND24



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS





### 3. Programme de la compétition

# Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

## PROGRAMME

Page | 6

## 25 septembre 2022

9h : Accueil des participants

9h30: Départ « La Boucle Noire » (3 000 mètres) Fin à 11h

11h30: Départ « La Boucle Blanche » (400 mètres) Fin à 12h30

14h00: Départ « La Boucle Verte » (800 mètres) Fin à 14h45

15h00: Départ « La Drolesse » (200 mètres) Fin à 15h30

15h45: Départ « La Boucle Pourpre » (1 500 mètres) Fin à 16h45

RESTAURATION SUR SITE



CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT





4. L'affiche des boucles de la Jemaye

**Les boucles DE LA JEMAYE**  
DORDOGNE PÉRIGORD

ÉPREUVES DE NATATION EN EAU LIBRE  
OUVERTES À TOUS !

200 - 400 - 800 - 1500 - 3000 mètres

**25 sept 2022**

Infos et inscriptions : <http://cd24natation.com> | Natation Comite Dordogne








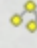
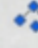
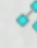
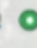

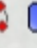




# Les Boucles de la Jemaye Parcours

Rédigez une description pour votre carte.

## Légende

-  Boucle Blanche 400m
-  Boucle La Drolesse 2000m
-  Boucle Pourpre 1 500m et Noire 3000m (2 boucles)
-  Boucle Verte 800m
-  Le Grand Etang de La Jemaye
-  Limite baignade
-  Zone Départs et Arrivées

Zone Départs et Arrivées

B1

B2

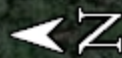
B4

B3

A4

A1

Grand Étang de la Jemaye



100 m







## FICHE D'EVALUATION DU DISPOSITIF D'ORGANISATION DES SECOURS

Nom de la manifestation : Les boucles de la Jemaye

Date de la manifestation : 25-sept-22

Structure organisatrice : CND24

### TYPE DE COURSE

Type de public accepté : tout public

### CARACTERISTIQUES DU PLAN D'EAU

Type de plan d'eau	Lac ou Espace abrité	2
Présence habituelle de courants (ou marées)	Non	0
Présence habituelle de vagues / de houle	Non	0
Présence habituelle de vent	Force 3 - 4 ( de 11 à 28 km/h)	1
Turbidité de l'eau	Visibilité <1m	1
Obstacle visuel (Île, avancée terrestre, méandres...)	Non	0
Température estimée de l'eau	entre 20° et 23,9°	1
Température estimée de l'air	entre 18° et 23,9°	1
Température de l'eau non homogène (courants froids ou chauds)	Oui	2

### CARACTERISTIQUES DE LA MANIFESTATION

Délais de fin de course	double des délais FFN	1
Surveillance depuis le bord	Non	1
Liaison radio indépendante pour les secours	Oui	0
Interdiction de navigation	Oui	0
Nombre estimé de nageurs simultanément dans l'eau	entre 100 et 199	2
Epreuves simultanées (éparpillement des nageurs)	Non	0

### CARACTERISTIQUES DU PARCOURS

Type de parcours	Polygone	2
Longueur de la boucle ou du parcours (en mètres)	entre 1000m et 2999,9m	2
Distance poste de secours - point le plus éloigné de la course (en mètres)	entre 500m et 999,9m	2

**Coefficient total** 18

### Dispositif d'Organisation des Secours à mettre en place :

Dispositif d'Organisation des Secours Moyenne Envergure (DOS-ME)



**DISPOSITIFS D'ORGANISATION DES SECOURS**

Indice de Risque (IR)	Dispositif d'Organisation des Secours			
	Petite Envergure (DOS-PE)	Moyenne Envergure (DOS-ME)	Entre 17 et 33	Plus de 33
Sécurité à Terre	Coordinateur Sécurité Adjoint			
	Poste de Secours (*)	Poste Type DPS-PE Organisme agréé	Poste Type DPS-PE Organisme agréé	Poste Type DPS-PE Organisme agréé
		1	1	1
	Organisme			
	Chef de Poste	1	1	1
	Equipiers	3	3	3
	Défilinateur			
	Oxygénothérapie		Font partie intégrante d'un poste de DPS-PE	
	Infirmier ou médecin (de préférence)	1	1	1
	Moyens d'évacuation	Informier SDIS et SAMU	Informier SDIS et SAMU	Informier SDIS et SAMU
Ambulance				
Ambulanciers				
Hélicopt				
Sécurité sur l'eau	Juges au Virage avec radio	oui	oui	oui
	Dispositif de sauvetage	2	2 (17 à 22)	3 (23 à 27) 4 (28 à 33)
	Dispositif d'encadrement course	2	3	4
	Bateaux "Officiels"	5 minimum 1 (JA en Chef)	de 5 à 10 1 (JA en Chef)	10 minimum 2 (JA en Chef + 1 JA)
	Bateaux "voligeurs avec officiers eau libre"	1	1 (17 à 22) 2 (22 à 26)	3 (27 à 33)
Moyens de communication	Liaison radio et téléphone portable	1	1	1
	Liaison radio et téléphone portable	oui	oui	oui
	Spécifique secours	oui	oui	oui
	Spécifique organisation	oui	oui	oui

Dependant de la configuration du site et des impositions réglementaires locales.

(\*) Le Dispositif Prévisionnel de Sécurité de Petite Envergure (DPS-PE) est à mettre en place à minima.

C'est de toute façon le DPS imposé par le Référentiel National des Missions de Sécurité qui prévaut si le DPS-PE n'est pas suffisant.

(\*\*) Ce document est un outil d'aide à l'évaluation du dispositif d'organisation des secours (ou DPS "Dispositif Prévisionnel de Sécurité"). Des aménagements sont bien entendu possibles en fonction de l'environnement spécifique local. Il ne s'agit en aucun cas d'un document opposable.

(\*\*\*) Cette version de l'outil n'est pas figée et définitive.

Elle sera enrichie et actualisée en fonction des retours des différents organisateurs sur la base de leurs usages durant la saison 2021.





# Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

ÉPREUVES DE NATATION EN EAU LIBRE  
OUVERTES À TOUS !

200 - 400 - 800 - 1500 - 3000 mètres

25  
sept  
2022



Infos et inscriptions : <http://cd24natation.com>

  Natation Comite Dordogne



Dordogne  
PÉRIGORD  
LE DÉPARTEMENT | [dordogne.fr](http://dordogne.fr)



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT





# Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

## REGLEMENT

25 septembre 2022  
Initiation eau libre

Le Comité Natation de la Dordogne vous invite à participer à la 1ère édition des Boucles de la Jemaye, le 25 septembre 2022, au grand étang de la Jemaye.

5 épreuves vous attendent pour vous permettre de participer en fonction de votre niveau et de vos envies.

Des boucles allant de 200 mètres à 3000 mètres.

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFN, mais aussi au grand public. Tout le monde est le bienvenu.

Un bon moyen pour venir se dépasser entre amis ou pour débiter la saison par un weekend de cohésion pour vos nageurs de clubs.

Un tarif attractif, des récompenses, une buvette sur place, repas sur réservation, tout est fait pour vous permettre de passer un bon moment pour finir l'été !

Alors rendez vous à la Jemaye en septembre !

CONTACT : [cd24@ffnatationlna.fr](mailto:cd24@ffnatationlna.fr)

Les boucles de la  
Jemaye  
Dordogne  
Périgord

La Drôlesse 200m

La Boucle Blanche 400m

La Boucle Verte 800m

La Boucle Pourpre 1500m

La Boucle Noire 3000m

C'est 5 boucles sont  
ouvertes à tous !



# Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

## PROGRAMME

### 25 septembre 2022

9h : Accueil des participants

9h30: Départ « La Boucle Noire » (3 000 mètres) Fin à 11h

11h30: Départ « La Boucle Blanche » (400 mètres) Fin à 12h30

14h00: Départ « La Boucle Verte » (800 mètres) Fin à 14h45

15h00: Départ « La Drôlesse » (200 mètres) Fin à 15h30

15h45: Départ « La Boucle Pourpre » (1 500 mètres) Fin à 16h45

Remise des récompenses en fin de journée.

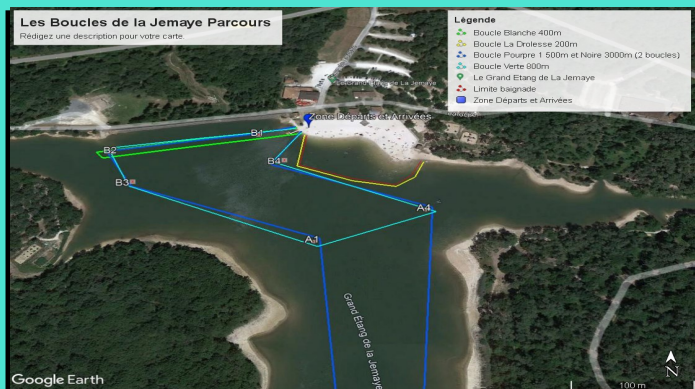
RESTAURATION SUR SITE

# Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

## REGLEMENT SPORTIFS

### PLAN DES BOUCLES :



Le délai de fin de course sera :

La Drôlesse 200m : 15h30

La Boucle Blanche 400m : 12h30

La Boucle Verte 800m : 14h45

La Boucle Pourpre 1500m : 16h45

La Boucle Noire 3000m : 11H00

Les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours dans les délais pourront être ramenés à terre s'ils n'ont pas dépassé la mi-parcours du dernier tour, et ne seront pas classés. Ces délais pourront être écourtés, en fonction des heures d'autorisation d'utilisation du plan d'eau émanant des autorités compétentes, ou des conditions météorologiques.

Pour l'ensemble des épreuves, les licenciés à la FFTRI peuvent participer sur présentation de leur licence et après acquittement du coût de la licence eau libre (10€ si prise avant le 31 août 2022 ou de 15€ au-delà de cette date) en plus du coût de l'engagement.

Les épreuves **La Drôlesse**, **La Boucle Blanche** et **la Boucle Verte** sont ouvertes à tous les nageurs et nageuses nés avant le 31 décembre 2012 non licenciés auprès de la FFN sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs ainsi que d'une pièce d'identité.

Les épreuves **La Boucle Pourpre** et **la Boucle Noire** sont ouvertes aux non-licenciés après acceptation de l'organisateur au regard des antécédents de ces concurrents sur des épreuves similaires. Le jury a autorité pour décider de l'aisance d'un concurrent et pourra décider de disqualifier un participant ne présentant pas les capacités requises pour terminer une épreuve.



Pour les triathlètes, les non-licenciés FFN et les licenciés « FRANCE NATATION », le port d'une combinaison thermique et d'une montre-GPS est autorisé. Cependant, le port de la combinaison néoprène est fortement déconseillé si température de l'eau est supérieure à 23°.

Les palmes, gants et autres accessoires ne sont pas autorisés.

Le port du Bonnet est obligatoire. Des bonnets Les boucles de la Jemaye seront mis en vente pour ceux qui n'en auraient pas.

# Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

## REGLEMENT SPORTIFS

### ENGAGEMENTS HORS LICENCE

La Drôlesse 200m : 5€

La Boucle Blanche 400m : 5€

La Boucle Verte 800m : 9€

La Boucle Pourpre 1500m : 12€

La Boucle Noire 3000m : 15€

Fin des inscriptions au  
21/09 minuit

inscription possible sur  
place.

Les engagements se feront pour tous par le biais du site <https://ffneaulibre.fr>, avec téléchargement des justificatifs et règlement en ligne. En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur. La confirmation des inscriptions se fera lors de l'accueil des nageurs.

**RAPPEL :** Pour les licenciés FF TRI, FFESSM et les non-licenciés, il sera attribué lors de la première inscription une licence FFN eau libre, au montant de 10€ ou 15€ (Changement de tarif au 1er septembre), avec création d'un identifiant (IUF).

Lors des inscriptions ultérieures, ils s'engageront en tant que licenciés FFN et paieront alors le tarif correspondant.

## CHRONOMETRAGE, CATEGORIES ET RECOMPENSES

Toutes les épreuves seront sous chronométrage manuelle.

Le temps et le classement des concurrents seront pris après qu'ils auront eu franchi la ligne d'arrivée.

Médailles et lots aux 3 premiers de chaque catégorie et de chaque sexe selon les modalités suivantes :

⇒ 200m

Avenir, Jeunes, Seniors/Maîtres

⇒ 400m

Jeunes, Juniors/Seniors/Maîtres

⇒ 800m

Jeunes (mixte), Toutes catégories (mixte)

⇒ 1500m et 3000m

Jeunes, Juniors/Seniors/Maîtres

Une récompense de FINISHER sera remise aux participants ayant terminé l'épreuve dans laquelle ils sont inscrits.



# Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

## REGLEMENT SPORTIFS

### ASPECT MEDICAL

Chaque nageuse et nageur licencié à la FFN ou la FFTRI pour la saison 2021/2022 a subi un examen médical ou a un QR sport à jour. En conséquence, il est déclaré apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé.

Les nageuses et nageurs non licenciés à la FFN et non licenciés à la FFTRI devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve dans laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais et sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens.

Avant, durant, et après la compétition un service médical adapté est présent pour assister les concurrents.

### LIMITES METEOROLOGIQUES SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION ET ENVIRONNEMENT

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité. Ainsi, les organisateurs se réservent le droit de :

- D'adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses.
- De supprimer ou d'interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents.

La manifestation se déroule en milieu naturel. Les organisateurs, les bénévoles et les nageurs s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver.

Aucun jet de détritrus dans le lac ou sur les plages ne sera toléré. Des dispositifs de collecte et de tri des déchets seront à la disposition des participants qui devront les utiliser correctement.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.



# Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

## REGLEMENT SPORTIFS

### DROIT A L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs noms, prénom et adresse.

### ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE :

En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît notamment :

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter,
- que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur est couvert par l'assurance de la Fédération Française de Natation couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

**Pour les non-licenciés, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins de 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation ou du triathlon. Une licence Fédération Française de Natation Eau Libre, sera souscrite automatiquement pour les non licenciés FFN.**

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.